

Valmore, ni ce jour, on d'aj à la maison par
le Docteur Alphonse Method, fils légitime de Thomas
das Lamy, et de Fabiola Chevalier, de cette
paroisse. Panain, Félix Chevalier, grand-
père de l'enfant, lequel on a eu signé; ma-
rine Marie Caminand, épouse de panain,
laquelle a signé avec nous ainsi que le père

Marie Caminand

Thermidas Garny

le D^e de la paroisse

cent vingt-cinq

oné dans le cimetière St-Louis, le corps
de Mary Conningham, épouse de Edouard
Hust, de cette paroisse, de ci de là avant
veille, à l'âge de soixante-treize ans.
Présents: Antoine Maxime Cooke, Tho-
mas Cooke, conjugués, et autres pa-
rents et amis conjugués

A. M. Cooke

Thomas Cooke

Elizabeth Praver

L. Dampier

Robert de la paroisse
le D^e de la paroisse

N. 82 Le dix-neuf Octobre mil huit cent quatre-vingt-sept,
Ferdinand ou la dispense de trois bans de mariage accordée le
Hamelin sieg. du courant par la grandeur Monseigneur Louis
Francois Lafliche, Evêque des Trois-Rivieres, entre
Georgina de Ferdinand Hamelin, fils unique de la Comte
Francoeur et de Dame Cilina Marchand, de cette
paroisse, d'une part, et de elle Georgina Francoeur, fille
majeure de feu de Joseph Francoeur, et de Dame Jos
Perron, aussi de cette paroisse, d'autre part. ne s'étant
de cour et aucun empêchement, nous, prêtre, desservant
souverain, du consentement du père et de la mère de l'époux,
avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur
avons donné la bénédiction nuptiale en présence de
Joseph Bourassa, beau-père de l'é-
poux et de N. Marie Grimart, lesquels ont
signé avec nous ainsi que l'épouse,
l'épouse on a eu signé

Ferdinand Hamelin

40) Bolivorta N. Marie Grimart
le D^e de la paroisse

S. 190 Le dix-neuf Octobre mil huit
Mary cent quatre-vingt-sept, nous, prêtre,
Conningham vicairie sousigné, avons intru-

P. 314 Le dix-neuf Octobre mil huit cent quatre-
M. Florence vingt-sept, nous, prêtre, vicairie sousigné, avons
Amanda baptisé Marie Florence Amanda Groume,
Groume vicelaicelle, fille légitime de Joseph Godin, barbier,
Godin et de Marie Louise Perron de cette paroisse.
Panain, Georges Rivard, Marcain, A.
Manda Godin, tante de l'enfant, lesquels ont
signé avec nous. Le père on a eu signé

Amanda Godin

Georges Rivard

L. R. Lafliche Evêque

M. 83 Le dix-neuf Octobre mil huit cent quatre-vingt-
Francois sieg. ou la dispense de deux bans de mariage
Groume accordée le dix-sept du courant, par la grandeur
Monseigneur Louis Francois Lafliche,
Evêque des Trois-Rivieres, et la publication
Marie Eva d'un ban faite aux jeunes de nos messes
Noter paroisiales entre de Francois Xavier Groume